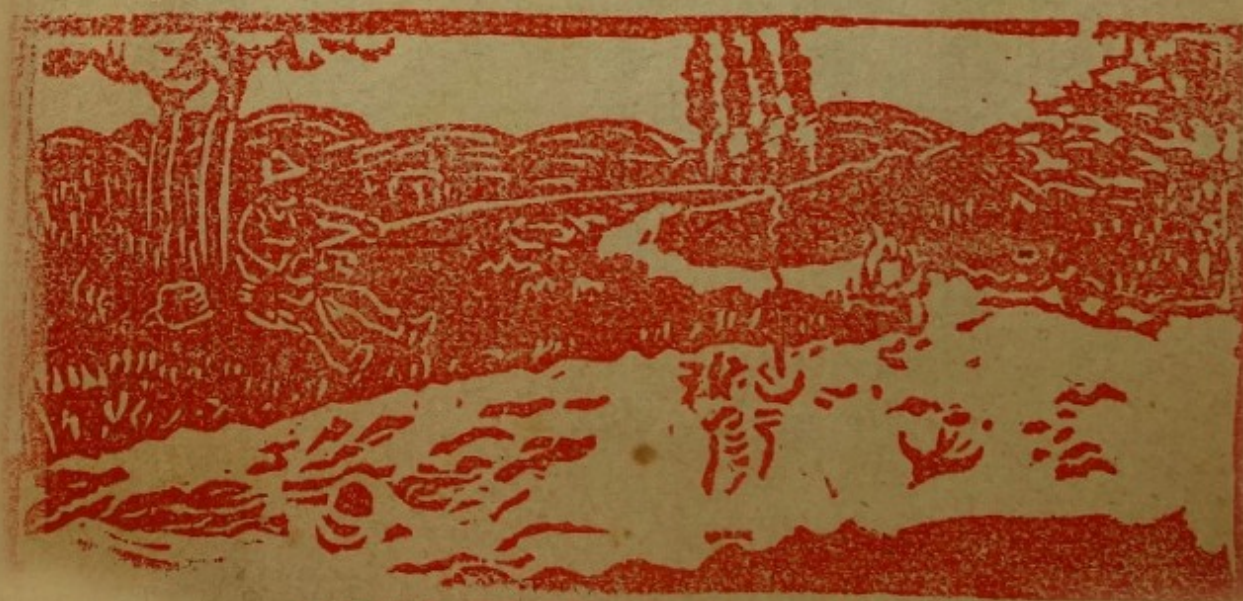


Juin 2024

**ECHO
DES
CARRIÈRES**



**Le Retour
N° 5**



SUR LES BORDS DE LA SUMÈNE...

Dans les années mille neuf cent cinquante, mille neuf cent soixante, les élèves de Mr Mialhe, l'institut de l'école de garçons, s'initient au métier de journaliste en créant un petit journal scolaire « L'Écho des carrières ». Il parut environ une vingtaine de numéros.

Soixante-dix ans plus tard, quelques nostalgiques de ces années-là, regroupés au sein de Mémoire d'Arkose, poursuivent cette aventure « journalistique » en vous proposant donc le numéro 5 de L'ÉCHO DES CARRIÈRES LE RETOUR.

Ce numéro 5 aurait dû porter le numéro 1 car il est entièrement consacré à la naissance de notre commune Blavozy. Sans le désir profond et l'opiniâtreté de nos ancêtres carriers peut-être serions nous encore des Saint-Germinois et non des « Blavoges ».



**Les textes de ce numéro sont de Edouard.
La mise en page de Christian et les photos de Henri.**

Les textes en bleu sont des extraits des ouvrages ci-dessous.
« Maîtrise de géographie » de LAURENT Frank, septembre 1986.
« Entre Gagne et Sumène » de ARNAUD / CHARPENTIER Editions du Roure 2001.
« Article de l'Éveil » de juin 1994 d'Auguste Rivet.
« Mémoires pour servir à l'histoire de l'église et paroisse de Blavozy » du Curé Roche.

Blavozy en tant que commune n'a pas une histoire très ancienne. Elle a été créée en 1895 après près de 45 ans de démarches, pétitions et attente.



Blavozy n'est pas St Germain:

A l'occasion du centenaire de la commune Auguste Rivet nous fait part dans un article de L'Eveil (juin 1994) de la composition sociale des deux populations :

« La liste des trente plus forts imposés de 1854 nous indique que seize d'entre eux habitent sur le territoire de St Germain et un seulement sur la future commune de Blavozy. Les treize autres habitent dans d'autres communes, notamment au Puy, ce qui montre l'importance, surtout dans la partie St Germain, de la grande propriété non résidente et ce qui souligne que la richesse foncière se trouve à Saint Germain plus qu'à Blavozy ». *

** Depuis 1817 et jusqu'en 1881, chaque commune était tenue de dresser la liste des personnes qui payaient sur son territoire les impôts directs les plus élevés, Ces contribuables étaient convoqués avec les conseillers municipaux lorsqu'il y avait lieu de voter des dépenses exceptionnelles.*

Une lettre du maire en 1858, adressée au Préfet, souligne également le caractère propre de cette population de travailleurs de la pierre :

« Blavozy a une population ouvrière de carriers et non agricole, On y trouve les défauts des gens de la ville et peu de qualités des gens de la campagne. Ils ont adopté, vis à vis de l'autorité, un système de dénigrement. Ils sont négligés, abandonnés, leurs intérêts sont en souffrance, la surveillance les gêne car ils ont reçu et conservé des idées d'indépendance qui leur rendent tout frein insupportable».

Les habitants de Blavozy se plaignent des difficultés de communication avec Saint Germain. La pétition de juin 1861 expose qu'il est difficile de traverser la plaine de St Germain et qu'il y a une rivière à franchir. En 1863 ils précisent leur argument :

« Le chemin vicinal entre Blavozy et Saint Germain est tracé à travers une vaste plaine, où s'étend très souvent un brouillard maléfisant très dangereux pour ses miasmes fiévreux ».



Dans le livre « Entre Gagne et Sumène » de J. Arnaud et P. Charpentier , on peut lire :

« D'un côté une population d'agriculteurs enracinés dans des traditions rurales, de l'autre une population ouvrière avec ses usages, ses coutumes propres, On peut lire dans une brochure municipale : « Les carriers regroupés dans une sorte de régime corporatif avaient une réglementation précise bien que non écrite. Ils réglaient eux-mêmes leurs différends d'ordre professionnel en se soumettant à la sentence d'arbitres choisis par les anciens, De même, au mardi gras ils faisaient une joyeuse ripaille, Quand un carrier mourrait , il était obligatoirement porté en terre par 4 de ses camarades »



Naissance d'une commune 1851-1895 :

Un contexte favorable mais que de temps aura -t-il fallu ?

Une population croissante :

Population en 1806 : 1924 habitants dont 339 à Blavozy, 6 à Varennes, 12 à Sinzelles et 61 au Salin soit au total 418 habitants sur la future commune de Blavozy et donc 1506 pour le reste de la commune de Saint Germain.

En 1834 on trouve sur le territoire de la future commune de Blavozy, 434 habitants pour 1750 dans le reste de la commune de St Germain.

La population continue d'augmenter et en 1881 la future commune de Blavozy compte 701 habitants (1910 pour le reste de la commune de Saint Germain) ; cette augmentation régulière incite cette population à demander son indépendance.

Un chef lieu de commune à St Germain-Laprade et deux sections de commune : Blavozy et Le Villard. Trois conseillers municipaux pour la section de Blavozy.

La section de Blavozy dispose d'un petit territoire de seulement 637 ha ce qui ne l'a pas aidé dans sa lutte pour l'indépendance qui a été longue et difficile par la multiplication des démarches et des pétitions pour obtenir gain de cause.

Pétition à Mr le préfet
le 25 mars 1863

Monsieur le préfet,

Les habitants de Blavozy, commune de Saint Germain Laprade ont l'honneur de vous exposer que par décret impérial en date du 11 novembre 1859 leur village a été érigé en succursale.

Pour mettre le comble à leurs vœux unanimes, ils vous supplient humblement de leur procurer la faveur d'être érigés en commune, les mêmes raisons qui ont fait obtenir la paroisse militent en faveur de la commune.

1° L'importance de Blavozy et de ses environs dont la population est d'environ 800 habitants ; sa position sur la route impériale n°88 à 9 kilomètres du Puy, son commerce considérable résultant de ses belles carrières de grès qui fournissent des meules de moulin non seulement au département mais encore aux départements voisins ainsi qu'une grande quantité de pierres de taille pour la construction des maisons au Puy et dans tous les environs.

2° Le besoin d'une autorité locale qu'exige non seulement l'importance de la population, mais encore le concours d'étrangers attirés à Blavozy par son industrie des carrières, concours qui fait que les maisons de débit y sont assez fréquentées. Une autorité municipale y serait donc nécessaire pour maintenir le bon ordre, prévenir les rixes, régler les différends qui ne peuvent manquer de survenir assez souvent.

3° La difficulté de communiquer avec le chef-lieu surtout dans la saison d'hiver. Saint Germain est à quatre kilomètres de Blavozy. Pour s'y rendre, il faut traverser la Sumène qui se déborde parfois et entraîne facilement la misérable passerelle qui relie ses deux rives.

Quand la passerelle ne fait pas défaut, souvent dans la mauvaise saison, les pluies ou les neiges rendent impraticable le chemin tracé à travers une vaste plaine, ancien lac mal desséché sur laquelle s'étend très souvent un brouillard malfaisant très dangereux par ses miasmes févreaux.

Deux faits arrivés récemment vous donneront, Monsieur le préfet, une idée de la difficulté du chemin. Le facteur rural vint un jour nous trouver en qualité de membres du conseil municipal pour nous prier d'attester qu'il avait été obligé de traverser de l'eau et de la neige jusqu'à la ceinture en venant de Saint Germain à Blavozy où il fut obligé de changer entièrement de linges et d'habits qu'on eut l'obligeance de lui prêter.

Le second fait nous est personnel, appelé au chef-lieu de la commune pour donner à un employé des ponts et chaussées des renseignements relatifs à Blavozy, nous fûmes obligés de faire un bon tiers de la route sur pont de verre, c'est-à-dire sur la glace et nous en fûmes quittes avec le bon cantonnier qui nous accompagnait en roulant plusieurs fois sur la glace,

mais à quoi bon tous ces détails puisque la difficulté de la traversée de cette plaine est de notoriété publique.

4° Nécessité pour Blavozy de se gouverner par lui-même, comme paroisse, il a des besoins particuliers qu'il ne peut satisfaire tant qu'il ne sera que fraction et dépendance de commune, tandis que cela lui sera plus facile quand il sera lui-même commune ce qui d'ailleurs donnera un nouvel essor à sa prospérité.

Au reste, Monsieur le préfet, Blavozy possède tous les éléments nécessaires pour une bonne commune, sans créer une dette à l'état, sans lui être à charge, vu qu'il a déjà son matériel et peut avec ses propres ressources se suffire à lui-même.

La preuve, c'est que tout en dépendant d'une autre commune parfois hostile et sans bon secours, il a pu construire une belle église avec son matériel en bon état, un presbytère ayant une vaste cour et un beau jardin, se créer un cimetière bien clos, une belle maison d'école pour les filles avec trois institutrices de la maison d'instruction du Puy, une autre belle maison pour les petits garçons, nouvellement construite, à laquelle il ne manque que d'agencer l'intérieur et alors elle ne le cédera en rien à des maisons communales de localités plus importantes.

Enfin, Monsieur le préfet les habitants de Blavozy pensent avoir quelque titre à la faveur qu'ils réclament de votre bienveillance par leur esprit pacifique, leur caractère modeste et bon, leur obéissance aux lois, leur dévouement absolu à la personne et au gouvernement de leur auguste empereur, enfin par les grands et nombreux sacrifices qu'ils se sont imposés depuis quinze ans pour la création des établissements précités dus à leur seule générosité et à leur bonne volonté qui méritent de voir couronner tous les efforts par la faveur d'une commune.

Aussi la population de Blavozy toute entière se confiant en votre haute sagesse, est intimement convaincue que vous accueillerez favorablement sa juste demande et que vous voudrez bien l'aider à obtenir une faveur que le gouvernement a déjà accordée à des localités de notre département bien moins importantes.

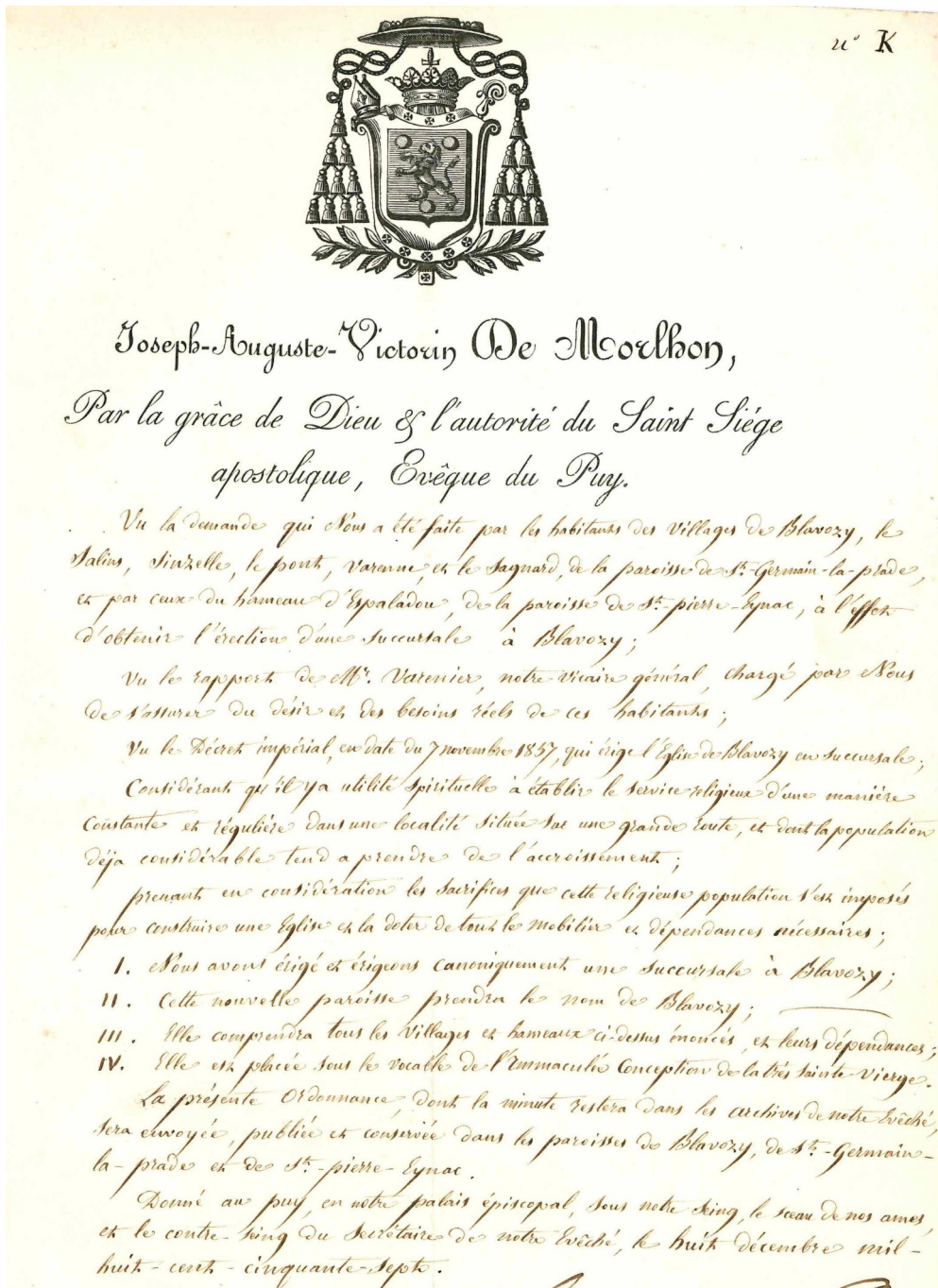
C'est dans ce doux espoir que les habitants de Blavozy et les soussignés en particulier se disent avec un très profond respect, Monsieur le préfet, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Cette pétition fut signée par les notables de Blavozy et en particulier par les conseillers municipaux.

La création d'une succursale, d'une église et d'une paroisse a anticipé l'érection de la commune de la section de Blavozy.

En 1858 l'autorité épiscopale a obtenu du gouvernement que Blavozy soit érigé en succursale ou « desserte », c'est à dire en cure avec son propre clergé ne dépendant en rien de celui de Saint-Germain.

Dès 1859 Blavozy avait rompu avec Saint Germain toutes les relations qu'il pouvait avoir sur le plan religieux (messes, enterrements).

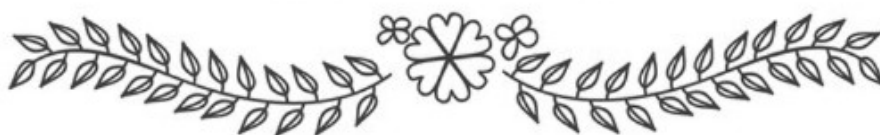




Immédiatement on protesta à St Germain, car ces limites étaient celles du domaine de Sinzelles, or ce dernier s'avancé profondément dans la plaine. Ainsi les habitants du chef-lieu de commune proposèrent la rivière La Sumène comme limite.

Six années plus tard, en 1863, un accord de principe se dessina sur la limite de la nouvelle commune, sous réserve de placer cette limite non à Sinzelles mais à "la Sumène". C'est seulement lors de la délibération du conseil municipal de juillet 1890 que la limite à l'allée de Sinzelles fût reconnue.

Le 28 juin 1890 le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur le projet de la transformation de la section de Blavozy en commune ; Toutefois il est précisé que les carrières de pierres devaient permettre à Blavozy une autonomie financière. Tous les frais de la séparation ont été à la charge de la section de Blavozy.



Maire de
Saint GERMAIN-Laprade

Archives Départementales
de la Haute-Loire

Procès-verbal du Conseil de Distributions
de la Commune

Saint GERMAIN Laprade

Le six mil huit cent quatre vingt six et sept sera le
mois de Juin à neuf heures du matin le Conseil municipal de la
Commune de Saint Germain Laprade, assemblé en vertu d'un arrêté de
son conseil municipal Président de la séance pour l'ordonner de la session
Ordre du jour. Au sujet de l'arrêté de M. le Préfet.
Présents M. M. Nicolal, Liotard, Gallon, Chassé, Pastor, J. d
Pastor, Desfilles, Liotard, Passat, Vallour, Montchamps, Espar,
Vidal, Demouquet, Gerolde, Maurin,
Absents: M. M. Chabrier, Soulié, Sabatier, Ochaud
Lesquels forment la majorité des membres en présence sont intervenus
en séance et ont élu M. Gallon J. B. pour diriger la
séance qu'il s'est occupé.

En séance les membres du Conseil Municipal
de la section de Blavary au nombre de Six demandent au
Conseil de vouloir bien s'occuper en le projet
d'arrêté en Communauté formé par cette
section. Le Conseil après avoir mis en délibération et entendu
par M. le Préfet l'avis de M. le Maire, qu'il y aurait dans la
séparation de la section de Blavary en Communauté
jusqu'à présent de la commune et jusqu'à présent de la commune
de Blavary agglomération de plus de 700 habitants. Il est donc
avis que tous les Conseils et habitants de cette commune
acceptent comme limite Commune, l'arrêté de
séparation de la section de Blavary jusqu'à la Route N°
N. 88.

Après lecture de la Route Nationale N° 88 entre
Rivière de Sumin, qui sépare Saint Germain Laprade de
Quintin Chassagnac; en suite de la commune de
Maurin, et qu'elle promettrait et l'engagement de ne
jamais former aucune demande sans le temps en
soudant à présent plus avant dans le territoire
de la Commune de Saint Germain Laprade. Le Conseil
à l'unanimité des membres présents donne un avis
favorable au dit projet et prie l'autorité Compétente
de le mettre à exécution; mais à la condition que,
tous les frais de séparation sont à la charge de la
section de Blavary

Pour Copie conforme au R. g. n.
En Maire le 11 Juillet 1876


Maire
Saint Germain Laprade
Haute-Loire
le 11 Juillet 1876



En octobre 1893 le préfet demande des précisions sur les limites cadastrales, le maire ne les fournit pas rapidement et le préfet insiste ; le 15 mai il envoie au ministre les précisions attendues.

La commune de Blavozy est créée en 1895 mais cette création était réclamée depuis 1863 et peut-être depuis 1851.

Le 7 mars 1895 ; le Journal Officiel publie la loi du 6 mars qui érige en municipalité distincte la section de Blavozy dépendante de la commune de St Germain.

Article 1 : Le territoire de la commune de St Germain-Laprade est divisé en deux communes dont les chefs-lieux sont fixés aux bourgs et qui en porteront les noms.

La limite entre ces deux communes est déterminée par l'allée de Sinzelles.

Henri Pastre fut le premier maire.

PRÉFECTURE
DE
LA HAUTE-LOIRE
1^{re} DIVISION
BUREAU

OBJET :

UNE NOUVELLE COMMUNE
Dans le département de la Haute-Loire.

L'Officiel d'aujourd'hui publie le document suivant :

LOI érigeant en municipalité distincte la section de Blavozy dépendant de la commune de Saint-Germain-Laprade, arrondissement du Puy (H^{te} Loire).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,
Le Président de la République promulgué la loi dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. — Le territoire de la commune de Saint-Germain-Laprade (canton du Puy, département de la Haute-Loire) est divisé en deux communes dont les chefs-lieux sont fixés aux bourgs de Saint-Germain-Laprade et de Blavozy et qui en porteront respectivement les noms.

La limite entre ces deux communes est déterminée conformément à la ligne indiquée par un pointillé rouge figuré aux plans d'assemblage et parcellaire annexés à la présente loi.

Art. 2. — Les dispositions qui précèdent recevront leur exécution sans préjudice des droits d'usages et autres qui peuvent être respectivement acquis.

Art. 3. — Les autres conditions de la séparation sont réglées comme il suit :

- 1^o La commune de Saint-Germain-Laprade conservera la propriété de la rente sur particuliers montant à trois cent vingt-huit francs (328 fr.). La commune de Blavozy conservera la propriété de la rente de cent soixante et un francs (161 fr.) affectée à l'enseignement primaire ;
- 2^o Les fonds pouvant exister dans la caisse de la commune de St-Germain-Laprade à la date de la promulgation de la présente loi et qui ne seraient grevés d'aucune affectation spéciale seront partagés entre les deux nouvelles communes au prorata du nombre de feux existant dans chacune d'elles ;
- 3^o Les deux nouvelles communes de Saint-Germain-Laprade et de Blavozy contribueront, proportionnellement au principal de leurs quatre contributions directes, au remboursement des emprunts de neuf mille francs (9,000 fr.) et de quatre mille (4,000 fr.) contractés en vertu des arrêtés préfectoraux des 9 juin 1884 et 11 mai 1890 ;
- 4^o Les biens et droits appartenant aux pauvres de Saint-Germain-Laprade seront partagés entre cette commune et la section de Blavozy érigée en commune distincte par la présente loi, proportionnellement à la population municipale de ces commu-

nes et sous réserve des droits privatifs pouvant appartenir à l'une et à l'autre de ces communes ou seulement à l'une d'elles.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 6 mars 1895.

ÉLIX FAURE.
Président de la République.

Le ministre de l'Intérieur,
G. LEYGUES.

On se rappelle les nombreuses et actives démarches faites par M. Henri Blanc, député de la Haute-Loire, pour obtenir ce résultat. Nous sommes heureux de constater qu'elles ont été suivies d'un plein succès.

Des relations « tendues » avant et même après « l'indépendance ».

En 1858 les habitants de la nouvelle paroisse de Blavozy souhaitaient célébrer leur fête à Blavozy ; ce jour était précisément celui de la fête du bourg. Le maire prit un arrêté interdisant la fête à Blavozy.

Le 13 avril 1862, le conseil municipal répondit négativement à la demande de construction d'une fontaine.

Le 14 mai 1876, une somme d'argent destinée à la réparation de la maison de l'école de Blavozy fut finalement attribuée à l'horloge publique de l'église de St Germain ; le conseil considérant qu'en effet les réparations que nécessite la maison d'école de Blavozy ne présentent point un caractère urgent.



L'inventaire des biens de l'église (loi de 1905) avait été prévu le 28 février 1906 à Saint Germain Laprade. Les paroissiens ne l'entendirent pas ainsi et décidèrent de l'empêcher. Ils se réunirent devant leur église et dressèrent une sorte de barricade. L'inspecteur chargé de l'inventaire

se présenta accompagné de deux gendarmes, mais aussi de laïcs favorables à l'inventaire, des « rouges » comme on les nommait. Des témoignages permettent d'affirmer que des personnes de Blavozy les accompagnaient, ce qui peut se comprendre aisément, la séparation en deux communes étant encore toute proche et les luttes religieuses ayant été souvent au centre des conflits.

Extraits du livre « Entre Gagne et Sumène ; Arnaud / Charpentier (éditions du Roure de 2001) .

« Vers 1938, les habitants d'un des deux villages cessèrent de parler aux parents d'une jeune fille qui avait épousé un garçon de l'autre village.

Vers 1950, les lavandières de Saint Germain-Laprade essayaient des jets de pierre près de la Sumène.

Un enfant de Blavozy se rendant en visite au bourg voisin pour y voir de la famille effectuait de savants crochets pour éviter la périlleuse traversée de l'ancien chef-lieu.

Vers 1930 des stratégies étaient mises en place pour les bagarres dans les bals contre le camp opposé.

Vers 1960, des rixes affrontaient les petits vachers de Saint-Germain et les garnements venus de l'autre côté de la Sumène. »





CHRONOLOGIE

1853

Le 7 juin : première pierre pour la construction de l'église.

1858

Création de la « succursale »

Création de la cure avec son propre clergé. Le 17 janvier : installation du curé Roche. Le 28 septembre : autorisation de construction du cimetière.

1859

Blavozy n'a plus de relations religieuses avec St Germain.

1861

La pétition de 1861 qui peut être considérée comme à l'origine de la création de la commune de Blavozy. (pétition renouvelée en 1863).

1863

Délibération du conseil municipal le 15 novembre en faveur de la création d'une commune à Blavozy et fixation des limites des deux communes à la Sumène.

1865

Lettre du Préfet qui désire reprendre l'affaire.

1880

Pétition des habitants de Blavozy demandant qu'il y ait deux sections électorales distinctes.

1881

Le préfet réitère sa demande puis nouveau silence jusqu'en 1890.

1890

Délibération du conseil municipal: Fixation des limites de communes à l'allée du château de Sinzelles.

1891

Le 28 juin 1891 le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur le projet de la transformation de la section de Blavozy en commune ; Toutefois il est précisé que les carrières de pierre devraient permettre à Blavozy une autonomie financière.

1895

Le 7 mars 1895 ; le Journal Officiel publie la loi du 6 mars qui érige en municipalité distincte la section de Blavozy dépendante de la commune de St Germain.



Le groupe Mémoire d'Arkose



Debouts (De gauche à droite)

**Sanial Edouard – Cortial Irène – Alauzen André - Boyer Pierre
Badiou Marcel – Maurin Gilbert**

Accroupis (de gauche à droite)

Couret Christian – Alauzen Janny – Maleysson Henri

vous souhaite un très bel été.





Même en 2024, il est parfois difficile de traverser la Trende entre Blavozy et Saint Germain !



Henri Maleysson a pris les photos ci dessus au mois de mars 2024 après de fortes pluies.



**Imprimé par Mémoire d'Arkose
au CSC de Blavozy**